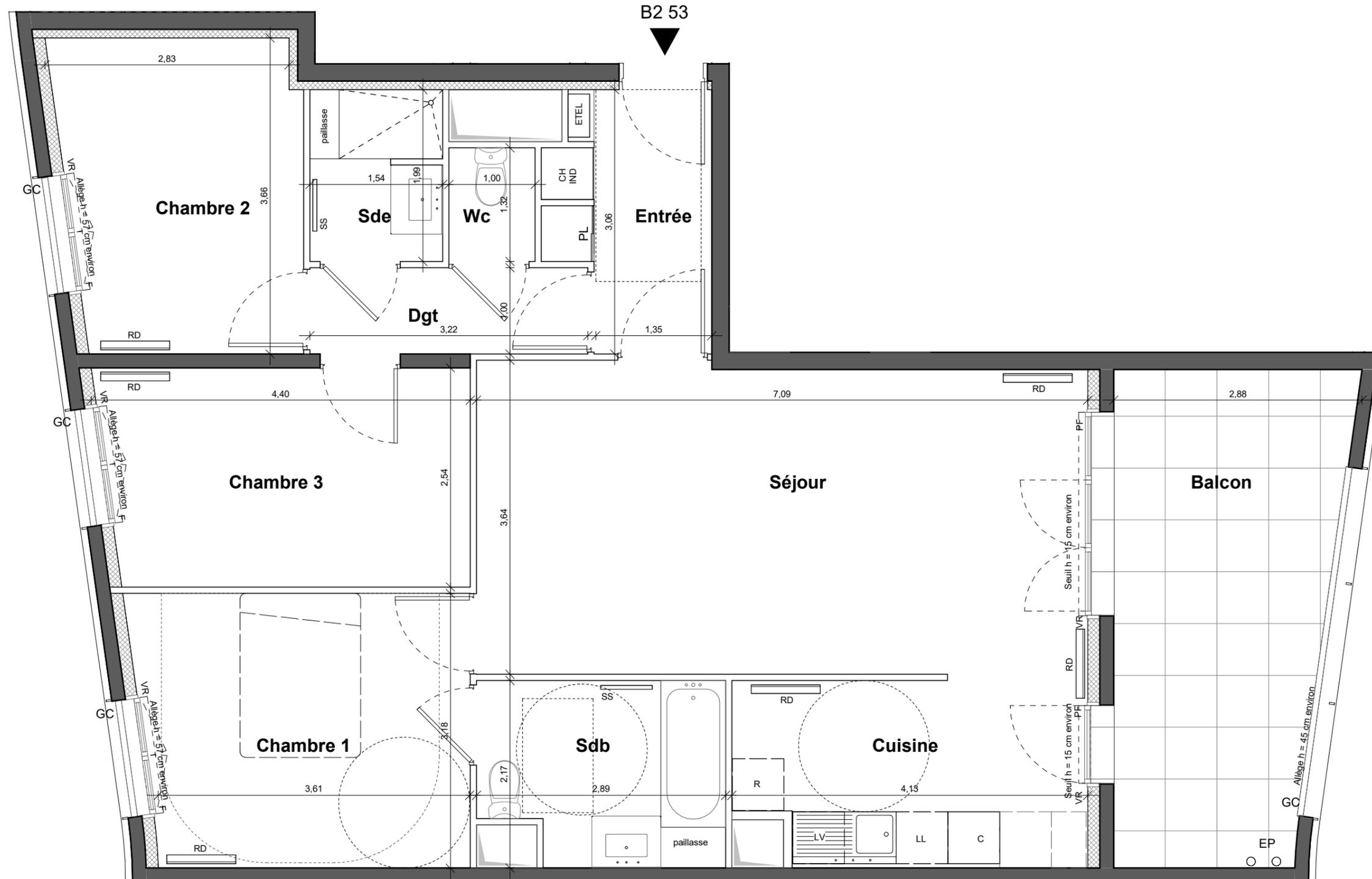


**HALL B2**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**n°B2 53 au 5ème étage**

ENTREE	5,22 m <sup>2</sup>
SEJOUR	25,36 m <sup>2</sup>
CUISINE	8,55 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,12 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,95 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,71 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5,83 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3,01 m <sup>2</sup>
WC	1,32 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3,22 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>85,29 m<sup>2</sup></b>
BALCON	14,30 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>99,59 m<sup>2</sup></b>

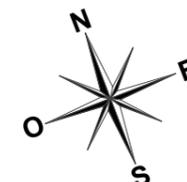


**LEGENDE**

VR	Volet roulant	SS	Sèche serviette
GC	Garde-corps	RD	Radiateur
⊞	Soffite / faux plafond	R	Réfrigérateur
PL	Placard	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
---	Retombée de poutre	C	Cuisson
F	Fenêtre	EP	Eaux pluviales
PF	Porte-fenêtre		

Indice : A Jun 2022

Echelle :



Conformément à la réglementation, ce plan est



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.